

EHPAD LE MOULIN

11 rue Saint-Rames à Clermont-Ferrand

04 73 14 63 80

secretariat-moulin@ccas-clermont-ferrand.fr



*Lignes 6 et 9 - Arrêt Vertaizon
 et Ligne 7 - Arrêt St Rames*

L'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) « **LE MOULIN** » accueille 30 résidents âgés de 60 ans et plus atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

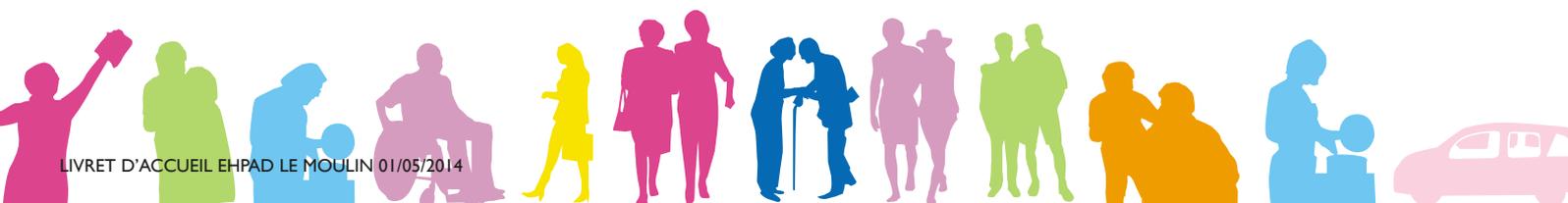
Il propose aussi un Accueil de Jour de 6 places pour permettre aux personnes âgées, qui vivent encore à leur domicile, de pratiquer des activités de vie quotidienne et de loisirs dans un environnement convivial et sécurisé.

Il se situe dans le quartier de La Pradelle, proche du centre ville et de la gare, animé

par une école maternelle, un jardin public et quelques commerces.

L'accès à l'établissement se fait par la rue Saint-Rames (n° 11) : en passant sous le porche de l'EHPAD « Les Sources », situé sur la rue, les visiteurs accèdent au parking commun aux deux établissements. L'entrée du bâtiment est sécurisée, un téléphone permet au visiteur extérieur d'informer le personnel de sa présence.

L'**entrée** de la résidence ouvre sur la salle de restaurant, pièce centrale de l'établissement : conviviale, ouverte sur le



jardin thérapeutique clos, elle est équipée d'une télévision et accueille également différentes activités organisées régulièrement par l'équipe. Elle favorise ainsi les rencontres entre les résidents et avec les familles.

L'**accueil-secrétariat**, vitré, donne sur le sas d'entrée. Il est aménagé pour permettre à l'ensemble de l'équipe de se réunir pour évoquer et coordonner les diverses actions menées auprès des résidents (temps des transmissions, principalement à 7 heures, 14 heures et 21 heures).

Le bureau de l'**animatrice** se situe dans l'espace accueil-secrétariat.

Un tableau d'affichage, situé à gauche de l'entrée du secrétariat, donne des informations sur la vie quotidienne dans l'établissement : menus, animations proposées, comptes-rendus du conseil de la vie sociale, tarifs...

Au rez-de-chaussée, dans le prolongement de la salle de restaurant, un couloir dessert la **salle de soins**, les **bureaux du responsable de l'établissement et du médecin coordonnateur**.



Le couloir circulaire du rez-de-chaussée permet aux résidents de déambuler librement et en toute sécurité.

La résidence s'élève sur deux étages desservis par un ascenseur et un escalier.

Chaque étage comprend 15 studios et un salon qui forment une **unité de vie** : les résidents prennent là le petit-déjeuner, la collation de l'après-midi ainsi que les repas du soir. Ils peuvent aussi s'y reposer, profiter du poste de télévision ou participer à un des ateliers qui y sont régulièrement organisés.

Au rez-de-chaussée de l'établissement se trouvent les locaux de l'**Accueil de Jour** : une salle d'activité et de restauration, une salle de repos qui comprend aussi un vestiaire, un salon équipé d'une télévision. L'accès à l'accueil de jour se fait par l'entrée principale de l'établissement.

LES SERVICES LIÉS À L'HÉBERGEMENT AU MOULIN

LA CHAMBRE

Chaque **chambre** est numérotée et identifiée au nom du résident qui l'occupe.

Elle est équipée de mobilier adapté (dont un lit médicalisé) et d'une salle d'eau individuelle et de toilettes accessibles aux personnes en situation de handicap.

Le résident peut la personnaliser en apportant de petits objets et bibelots en concertation avec le chef d'établissement.

Chaque porte de chambre est munie d'un **verrou intérieur**. Le résident peut disposer d'une **clé individuelle** pour fermer sa chambre de l'extérieur. En cas de nécessité et pour des raisons de sécurité, le chef d'établissement ou son représentant, possédant un double de chaque clé, peut être amené à l'utiliser.

Les petits travaux d'installation (cadre photo, branchement électrique...) doivent être réalisés uniquement par l'**agent technique** de l'établissement : il intervient auprès des résidents en fonction des besoins et dans le respect des règles de sécurité.

Pour des raisons de sécurité, l'établissement fournit et entretient la literie : matelas, draps, couvertures, dessus de lit, oreiller.

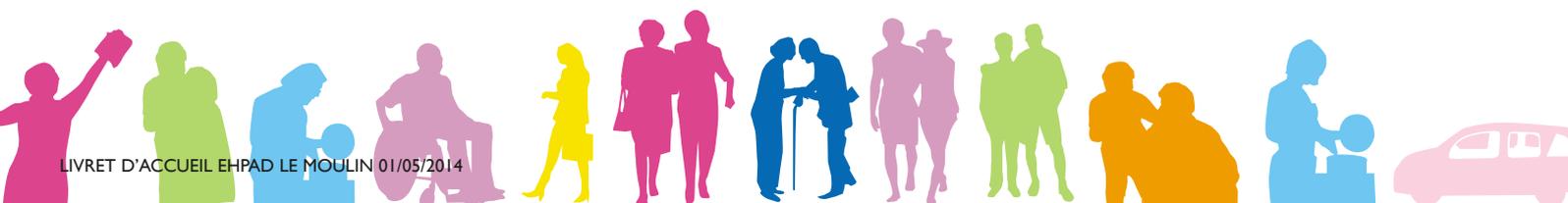


Le résident -ou sa famille- doit apporter son **nécessaire de toilette** (savon surgras de préférence, gel douche et shampoing doux, dentifrice...) et du **linge** (serviettes et gants de toilette) ainsi que son **linge personnel** en quantité suffisante. Il doit veiller à les renouveler régulièrement, si besoin.

Téléphone : il appartient au résident -ou sa famille- de faire les démarches nécessaires auprès des opérateurs pour faire brancher la ligne. Cette ligne est strictement personnelle. Il est cependant conseillé de communiquer le numéro de téléphone au secrétariat de l'établissement.

Téléviseur : un téléviseur est à la disposition des résidents dans les unités de vie et dans la salle de restaurant.

Un téléviseur peut être installé dans la chambre du résident, sous réserve de conformité aux normes en vigueur. Afin de limiter le volume sonore de l'appareil, pour respecter le repos de ses voisins, le résident peut utiliser des écouteurs. La famille est invitée à favoriser une utilisation raisonnable de la télévision.



LA RESTAURATION

Les repas sont confectionnés par l'équipe de professionnels, sous la responsabilité du chef de cuisine de la résidence LES SOURCES située à proximité.

Ils sont élaborés à partir d'un plan alimentaire adapté aux besoins de la personne âgée et prennent en compte les régimes alimentaires éventuellement prescrits par le médecin traitant.

Les menus sont affichés à l'entrée de la salle de restaurant et près de l'ascenseur, à chaque étage. Un régime peut être pris en compte, uniquement sur avis médical. Un plat de substitution est prévu, sous certaines conditions, afin de répondre au mieux aux goûts de chacun.

Les **petits-déjeuners** sont servis en chambre ou dans les salons d'étage, selon les besoins de chaque résident, **à partir de 7 heures 45**.

Le **déjeuner** est servi à **12 heures** dans la salle à manger lumineuse et ouverte sur le jardin. Il peut être toutefois proposé aux résidents de déjeuner en unité de vie, comme le dîner qui est servi **à partir de 18 heures 30**. Selon l'état de



santé du résident et en lien avec l'infirmière, les repas peuvent être servis en chambre.

Une **collation** est proposée dans l'après-midi, dans les salons des étages.

Le résident peut, bien sûr, sortir déjeuner à l'extérieur en compagnie de sa famille: il faut toutefois informer systématiquement et suffisamment tôt le secrétariat et/ou l'infirmière, afin que celle-ci prépare les médicaments.

Les familles ou les amis peuvent venir déjeuner avec les résidents : dans ce cas, il faut le signaler au secrétariat 48 heures à l'avance, en indiquant le nombre de personnes invitées et acquitter les tickets repas pour les invités vendus au tarif en vigueur. Les repas sont servis dans les salons des unités de vie.

AUTRES SERVICES

L'ensemble du **linge personnel** peut être entretenu par l'intermédiaire de la structure qui prend en charge le marquage obligatoire du linge au nom du résident (prestation comprise dans le prix de journée), en lien avec l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) géré par le CCAS.

L'**entretien courant** des chambres et des locaux collectifs est réalisé par les agents de l'établissement qui veillent à maintenir une hygiène en adéquation avec les règles de la collectivité.

Le **courrier** est distribué tous les matins. Il appartient au résident et à sa famille d'en assurer le suivi. Il organise le transfert de son courrier de son domicile à l'établissement et, si nécessaire, de l'établissement au domicile d'un référent.

Un **coiffeur**, choisi librement par le résident ou sa famille, peut intervenir dans l'établissement. Le salon de coiffure, situé dans la résidence LES SOURCES, peut être utilisé à condition de prévenir le secrétariat de cet établissement suffisamment tôt afin que celui-ci s'assure de la disponibilité du local.

Des **soins de confort et de bien-être** peuvent être dispensés, en fonction des possibilités, par des agents formés (épilation, manucure, bain de pieds relaxant...).

Pratique religieuse : le résident peut faire appel au **ministre du culte** de son choix.

L'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN AU MOULIN

Le **médecin coordonnateur** de l'établissement (ou ses remplaçants) est présent pour assurer une coordination médicale auprès de l'ensemble des résidents, en lien si nécessaire avec le médecin traitant choisi par le résident. Il peut être également choisi comme médecin traitant. Le médecin coordonnateur est, bien sûr, à la disposition des résidents et des familles pour les recevoir, sur rendez-vous.

7 jours sur 7, de 7 heures à 21 heures, les **infirmières** (en tenue blanche) sont responsables de la dispensation des soins nécessaires au bien-être des résidents en étroite collaboration avec le médecin coordonnateur et le responsable d'établissement. Elles s'appuient pour cela sur l'ensemble du personnel aide-soignant et agents sociaux qu'elles encadrent. Impliquées dans la vie quotidienne de l'établissement, elles donnent au résident et à sa famille toute information utile pour favoriser un séjour agréable.

Les **auxiliaires de soins** (en tenue verte) apportent une aide dans les gestes courants en fonction des capacités de la personne (toilette, aide à l'habillage, aux repas). Les **agents sociaux** (en tenue bleue) participent à cet accompagnement tout en assurant l'hygiène des locaux.

La **motricienne** peut être amenée à intervenir, sur avis médical et en lien avec l'équipe. La **psychologue** est à la disposition des résidents et aussi des familles, sur rendez-vous.

D'autres professionnels extérieurs à l'établissement peuvent être sollicités : kinésithérapeute, orthophoniste, pédicure... en fonction des besoins du résident, en lien avec lui, son médecin traitant et l'équipe.

L'**animatrice** de l'établissement propose des activités régulières qui visent tant le divertissement et le bien-être des résidents que le maintien de leur autonomie et la stimulation de leurs capacités.

Des temps de réunion (**transmissions**) entre les différents professionnels intervenant auprès du résident sont organisés, notamment dans la matinée et en début d'après-midi, pour faire le point sur la situation de chacun. Les informations importantes sont consignées dans un dossier informatisé et individualisé. Cela permet de réajuster l'accompagnement individuel, si nécessaire.

L'ensemble des agents participe régulièrement à des actions de **formation** afin de parfaire leur connaissance et d'enrichir leur pratique professionnelle.

Afin de permettre aux résidents d'identifier les personnels, ceux-ci portent un **badge** avec leur nom, prénom et fonction.

Le **chef d'établissement** gère l'ensemble du personnel salarié et veille à la qualité d'accompagnement des résidents en lien avec le médecin coordonnateur.



LA PARTICIPATION DU RÉSIDENT ET DES FAMILLES

Chaque résident est associé par l'équipe à son **projet d'accompagnement personnalisé** en tenant compte de ses capacités, de sa liberté de choix et des limites liées au fonctionnement de l'établissement.

Les familles sont invitées à donner leur avis sur le fonctionnement général de l'établissement lors des réunions du **Conseil de la Vie Sociale** (3 fois par an), par l'intermédiaire de leurs représentants. Les comptes-rendus et dates de réunion sont accessibles sur le panneau d'affichage près de l'entrée. Une enquête de satisfaction est réalisée une fois par an.

Les **animations** et **activités** régulièrement proposées sont programmées à la semaine ou au mois : atelier mémoire, activités manuelles, artistiques, chant, sorties à l'extérieur, fêtes des saisons... Le calendrier est affiché près de l'entrée de l'établissement.

La participation est libre, toutefois les résidents sont sollicités par l'équipe pour venir partager ces moments d'échanges et de convivialité.

D'autres activités liées à la préservation des gestes de la vie quotidienne sont régulièrement organisées au cours de la journée, comme la mise du couvert.

L'établissement participe aussi aux actions d'animation organisées au niveau du CCAS pour favoriser l'ouverture sur l'extérieur : échanges avec les résidents d'autres établissements, avec les enfants des écoles du quartier...

Le résident et sa famille doivent prendre connaissance et signer le **règlement de fonctionnement** et le **contrat de séjour** ci-joints. Ces documents complètent les informations données dans ce livret, notamment les droits et obligations du résident et les modalités de facturation du séjour. Les plaintes et les réclamations des résidents et des familles font l'objet d'un traitement systématique.

Le **secrétariat** est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 : il est à la disposition du résident et de sa famille pour répondre à des questions administratives ou relatives à la vie dans l'établissement.

Responsable de l'organisation, de la sécurité et de la qualité des services, en lien avec le CCAS, le **chef d'établissement** est présent pour échanger avec le résident et sa famille et les accompagner au quotidien.



L'équipe du MOULIN mettra tout en œuvre pour que chaque résident trouve confort, bien-être, sécurité et attention au cours de son séjour.